

Mémoire

de la

Coalition pour la protection du parc Jarry

présenté à

L'Office de consultation publique de Montréal

concernant le

Projet d'agrandissement de Tennis Canada

17 mars 2003

Présentation de la Coalition pour la protection du Parc Jarry

La Coalition pour la protection du Parc Jarry, regroupement de citoyennes, citoyens et organismes sociaux et communautaires des quartiers limitrophes au Parc Jarry, défend essentiellement la revendication suivante, et ce, depuis l'annonce des projets d'agrandissement des installations de Tennis Canada, le 3 juin dernier:

que pas un pouce de plus du territoire public et vert du Parc Jarry ne soit cédé aux installations tennistiques de Tennis Canada.

Cette revendication a reçu l'appui de plus de 4800 citoyennes et citoyens qui ont signé la pétition de la Coalition qui a été déposée devant le conseil municipal de la Ville de Montréal le 28 octobre 2002.

Contexte global

Note historique

On raconte que l'idée de créer le parc Jarry a été suggérée à Raoul Jarry (conseiller municipal et fondateur du Parc Jarry) par son frère Arthur, médecin de famille, afin de donner aux résidents du secteur en plein essor, aux enfants surtout, un endroit où ils pourraient prendre du bon air, faire de l'exercice et jouer en toute sécurité, tout en étant dans la nature: gazon, arbres et fleurs. Ce grand terrain boisé lui avait donné l'idée de ce parc, d'autant plus que ce secteur comptait peu de parcs publics... Il en aurait parlé à son frère Raoul, influent dans l'administration municipale (membre du comité exécutif). Arthur Jarry, médecin de profession, connaissait les vertus du grand air et de la nature dans la prévention de la tuberculose, fort répandue en milieu urbain à l'époque.

Extrait de Le parc Jarry de Montréal, 75 ans d'histoire, Francois Hudon, Montréal, éd. Logique, 2002, p. 47.

En 1921, un groupe d'hommes d'affaires sérieux voulait organiser une Grande Exposition Générale dans le parc Jarry. Cependant, les autorités municipales étaient réticentes, car le bail de location liant la Ville à la Stanley Bagg Corporation stipulait que l'usage du site devait être réservé uniquement à des fins de parc public.

Extrait de Le parc Jarry de Montréal, 75 ans d'histoire, Francois Hudon, Montréal, éd., 2002, p. 61-62.

Les intentions qui ont présidé à la naissance du parc Jarry sont plus que jamais d'actualité.

Situation actuelle

- Les enfants sont aujourd'hui menacés non pas de tuberculose mais d'obésité, de diabète infantile et d'hyperactivité, maladies pour lesquelles le meilleur remède est encore et toujours l'activité physique. Le parc Jarry est un lieu privilégié pour la pratique de plusieurs activités de plein-air. Soulignons que le Ministre des Sports et du Tourisme, M. Legendre, annonçait récemment une politique afin d'encourager les jeunes à être plus actifs après les heures de classe.
- L'arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension est l'arrondissement dont le taux d'espace vert par habitant est le plus faible de toute l'île de Montréal.
- Les quartiers limitrophes au parc Jarry sont parmi les plus densément peuplés au Canada. La crise du logement nécessite que plus de logements soient construits à très court terme dans ce secteur. En ce sens on peut dire que le secteur est toujours et encore en plein essor immobilier et que, conséquemment, l'offre de stationnement ne pourra que continuer de diminuer de façon importante dans le secteur.
- Le développement d'événements majeurs dans le parc ne fait pas bon ménage avec les besoins des usagers réguliers du parc Jarry. Les tensions observables dès la création du parc, contre lesquelles des précautions légales avaient été prises à l'époque, sont malheureusement plus que jamais d'actualité. La preuve en est que c'est précisément ce qui motive aujourd'hui la tenue de ces audiences publiques, 78 ans après la création du parc Jarry.

Commentaires préalables

Questions encore sans réponse

Nous avons écouté attentivement les nouvelles informations qui nous ont été communiquées les 24, 25, 26 février dernier à propos du projet de Tennis Canada et de nombreuses questions restent sans réponse quant à

- son financement : aucune étude de faisabilité, aucun budget d'opération prévisionnel et aucune étude de viabilité du projet n'ont été déposés.
- sa pérennité : il a été clairement déclaré par le représentant de Tennis Canada qu'il n'y a aucune garantie que les Internationaux demeurent à Montréal. Nous avons plutôt appris que l'ATP (l'association des joueurs professionnels de tennis) peut décider en tout temps de choisir une autre ville.

Nous croyons qu'à elles seules, ces interrogations seraient suffisantes pour remettre en doute la pertinence d'aller de l'avant avec ce projet.

La maturité et l'équilibre

Rappelons que les responsables municipaux ayant travaillé sur ce dossier s'entendent pour déclarer qu'avec cette nouvelle phase de développement, les installations de Tennis Canada seront à maturité et ne pourront se développer encore plus dans le parc sans en briser le fragile écosystème.

Comme le financement de 12,8 M\$ ne concerne que les phases un et deux du projet de Tennis Canada, et que la phase trois demeure hypothétique, nous considérons que les phases un et deux amènent les installations de Tennis Canada à leur capacité maximale d'achalandage et d'équilibre visuel avec l'ensemble du parc.

Positions de la Coalition pour la protection du parc Jarry

1) Modification du plan d'urbanisme

Nous demandons que le plan d'urbanisme ne soit modifié que pour la superficie des bâtiments existants, l'espace prévu pour le court no.1. et le parking asphalté. Seuls ces équipements seraient désignés par la catégorie : Équipement collectif et institutionnel (E.2 (1)).

Tout le reste; soit la superficie de la place publique, les terrains de tennis extérieurs et l'aire de stationnement gazonnée attenante à la rue Faillon, doivent demeurer dans la catégorie : Parcs E.1 (1) et doivent conserver le statut de servitude d'accès.

Permettre le rezonage de ces espace verts et de la place publique de E.1 à E.2 ne ferait qu'ouvrir la porte à de futurs projets de développement. Il est donc essentiel que la ville de Montréal garde, grâce à son plan d'urbanisme, le contrôle sur ces terrains non-bâtis et verts et qu'elle amende en conséquence la modification de zonage demandée.

2) Échange de terrain

Nous demandons que l'échange de terrain proposé soit refusé.

Tennis Canada propose de redonner au territoire public d'étroites bandes de terrain, auxquelles les usagers ont déjà accès en vertu de la servitude publique, bandes qui bordent les frontières du territoire qui lui avait été cédé en 1995, pour prendre en échange une portion de terrain correspondant à 4 tennis extérieurs en plein coeur du parc. Cet échange entame le chemin circulaire utilisé par les joggeurs, les marcheurs et les patineurs à roues alignées et empiète aussi dans le grand espace vert central qui est utilisé par les amateurs de cerfs volants, les ligues informelles de freesbee, de soccer et de cricket.

" Mais l'aspect original du parc Jarry, (...), sera sans doute ce vaste terrain de 27 acres, qui occupera le centre. Là, les familles pourront se réunir et s'adonner à leurs jeux favoris; les amateurs de jeux de balle ou de ballon y organiseront eux-mêmes leurs récréations."

Claude Robillard, *La Presse*, 4 septembre 1956.

Il est évident que les terrains échangés n'ont tout simplement pas la même valeur, même s'ils sont d'égales superficies.

3) Réaménagement des tennis extérieurs et du Court no. 1

Nous croyons qu'il est possible de réaménager ou de maintenir à leur place actuelle les terrains de tennis extérieurs et de réaménager le court no. 1 sans empiéter au cœur du parc. Si malheureusement, aucune solution en ce sens ne pouvait être trouvée, nous demandons que Tennis Canada et la ville repense la configuration du court no.1 afin qu'il prenne moins d'espace :

- S'en tenir aux 5000 places prévues en phase deux.
- Revoir la disposition des six gradins hors sol de la phase deux en les disposant de façon latérale.
- Revoir la pertinence de construire des loges privées qui augmentent à elles seules la superficie totale du court no.1 de 6,5 m. de chaque côté et qui nécessitent la construction de 4 escaliers et d'un ascenseur exclusifs.

Nous croyons même qu'il est grandement préférable de réduire au besoin l'ampleur de la "promenade pour les amis du parc Jarry" que de concéder aux installations tennistiques un pouce de plus d'avancée dans le territoire du parc Jarry.

4) La promenade des Amis du parc Jarry

La promenade n'est ni un raccourci, ni un aménagement souhaité par les citoyens.

Cette promenade est un espace de dégagement excessif par rapport aux normes de sécurité. Elle ne répond à aucun des impératifs invoqués autre que celui de permettre à Tennis Canada d'augmenter la superficie de l'espace clôturé qu'elle souhaite utiliser en période de tournoi pour y dresser un plus grand nombre de tentes de commanditaires, de kiosques de consommation, de tables de produits dérivés.

5) Périmètre réservé

Nous demandons que le terrain « clôturable » par Tennis Canada lors des Internationaux de tennis, se limite à une superficie maximale de 1,2 acres, soit la superficie de la place publique telle que concédée lors de la ratification du projet en 1995.

Nous demandons qu'aucun périmètre réservé supplémentaire tel que la "zone 3" ne soit accordé à Tennis Canada dans le territoire du parc.

Pour tout autre événement non-tennistique, nous demandons que seule la zone 1, soit l'étroite bande qui longe les installations permanentes bâties de Tennis Canada, puisse être clôturée. Cette clôture ne pourra être installée plus de 24 heures avant l'événement, et devra être enlevée 24 heures après.

6) Échéanciers d'installation des clôtures lors des Internationaux de Tennis

Nous demandons que

- la clôture de la zone 1 ne puisse être érigée plus de 14 jours avant l'ouverture des Internationaux, et que celle-ci devra être démontée en dedans de 7 jours après la fin du tournoi, pour une utilisation maximale de 30 jours (14 jours de montage, 9 jours de tournoi, 7 jours de démontage).
- la clôture de la zone 2 ne pourra être érigée plus de 7 jours avant l'ouverture des Internationaux, et devra être démontée en dedans de 4 jours après la fin du tournoi, pour une utilisation maximale de 20 jours (7 jours de montage, 9 jours de tournoi, 4 jours de démontage).
- des sanctions monétaires dissuasives soient prévues au contrat entre la Ville et Tennis Canada pour chaque jour clôturé qui excéderait les paramètres ci-haut décrits. En cas d'infraction, les sommes à payer par Tennis Canada devraient être versées au Directeur de l'arrondissement pour être réinvesties dans l'amélioration du parc Jarry.

7) Abords de la piscine publique

Nous demandons que

- aucune clôture ne soit érigée entre la clôture de la piscine et le CTPJ pour éviter que les tentes et autres installations temporaires érigées par Tennis Canada ne se trouvent trop proche de la piscine et incommodent les baigneurs qui risquent grandement d'être gênés par cette nouvelle proximité.
- l'aménagement actuel, constitué de deux chemins (un étroit longeant la clôture de la piscine et un plus large) séparés par un terre-plein planté d'arbres et d'arbustes, soit conservé afin de préserver la fluidité de la circulation piétonnière et cycliste ainsi qu'un accès direct à la piscine pour les véhicules d'urgence.

Nous recommandons de prévoir l'aménagement d'une grande aire de détente face à l'entrée de la piscine (voir illustration). Cet aménagement ombragé comprendrait de nombreux arbres et des tables de picnic. Cette aire publique pourrait répondre tant aux besoins des utilisateurs de la piscine qu'aux attentes des amateurs de tennis cherchant un peu de repos, en dehors de l'enceinte marchande du stade. Cet aménagement aurait l'avantage de redonner aux baigneurs un espace de dégagement et d'éviter de se buter contre une clôture.

Nous recommandons que la pointe de terrain située sur le droit surperficiaire de Tennis Canada et nécessaire à l'aménagement de cette aire de détente soit redonnée au parc pour compenser la perte de droit d'accès public dû à la construction des tennis intérieurs dans le stationnement.

8) Hauteur autorisée des installations de Tennis Canada

En 1995, la commission Viger avait recommandé à la ville de Montréal de limiter la hauteur des bâtiments à construire dans le parc de façon à "sauvegarder les percées visuelles vers le Mont-Royal", et à préserver une certaine harmonie entre les bâtiments construits et les espaces verts du parc. Le stade, qui à l'origine devait mesurer 21 mètres, fut ainsi ramené à 18 mètres de hauteur.

Cette décision, sagement mûrie alors par un panel d'experts, doit être maintenue.

9) Façade arrière des nouveaux bâtiments

Comme de nombreuses personnes auront à voir et à circuler à l'arrière des bâtiments construits par Tennis Canada, soit: les utilisateurs du passage piétonnier de la rue Holt ou du passage aérien de la rue Ogilvy, les citoyens qui vivent à proximité de ce périmètre, la clientèle de la nouvelle maison de la culture de Parc Extension, nous ne pouvons que fortement recommander à Tennis Canada et aux autorités municipales de porter une attention toute particulière à l'architecture de l'arrière des installations à bâtir de façon à respecter des normes de qualités esthétiques, de sécurité, et d'accessibilité évidentes.

10) Comité des utilisateurs du Parc Jarry

Nous demandons que soit créé un comité qui regrouperait tous les utilisateurs et utilisatrices du parc; commissions scolaires, organismes jeunesse, organismes sociaux, représentants de Tennis Canada, des citoyennes et citoyens des quartiers limitrophes au parc ainsi que des représentants de la Ville de Montréal, sur le modèle de ce qui existe déjà dans d'autres grands parcs.

Nous demandons que ce comité des utilisateurs travaille à l'établissement d'une politique d'utilisation tant des terrains publics du Parc Jarry que des installations de Tennis Canada lors de tout événement non-tennistique, ainsi qu'à l'établissement du plan directeur d'aménagement du Parc Jarry présentement en cours de planification.

Le projet de développement proposé par Tennis Canada mentionne clairement que les nouvelles installations, tant intérieures qu'extérieures, ont été conçues pour favoriser l'accueil d'événements non-tennistiques destinés à générer de l'auto-financement.

Comme Coalition, nous nous opposons fermement à toute escalade dans la tenue d'événements non-tennistiques ne servant principalement, voire exclusivement, qu'à garnir les coffres de Tennis Canada au détriment du parc et de la qualité de vie de ses utilisateurs et utilisatrices.

Conclusion

Les pressions qu'amènera ce projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada dans le parc Jarry sont nombreuses et menaçantes : achalandage accru, problèmes de circulation, de bruit, restriction des droits citoyens et du libre accès au parc en période de tournoi, perte de la jouissance publique...

Puisqu'avec la réalisation de ce projet, les installations de Tennis Canada auront atteint leur maturité et qu'aucun projet ultérieur de développement ne saurait être autorisé, ne vaudrait-il pas mieux songer à déménager ces installations dans un lieu plus adéquat c'est-à-dire non pas dans un parc public, mais dans un espace libre de vocation, plus accessible à la circulation, doté de places de stationnement en nombre suffisant et éloigné des lieux de détente et de résidence?

Cette question, il appartient aux autorités municipales, aux bailleurs de fonds et aux organisateurs de Tennis Canada d'y répondre.

Comme Coalition, nous avons étudié sérieusement le projet qui nous a été soumis afin de faire des propositions réalistes et constructives qui puissent permettre à tous, utilisatrices et utilisateurs du parc, amateurs de tennis et organisateurs des Internationaux, de vivre en bon voisinage, au coeur d'un parc public.

Nous remercions les commissaires de nous avoir écouté et espérons vivement que leurs recommandations verront à préserver la qualité de cet espace vert que nous chérissons.

Nous espérons aussi qu'à leur tour, les responsables de l'arrondissement, les responsables de Tennis Canada et nos élus sauront écouter les avis qui leur seront rendus par l'Office de consultation publique lorsque viendra le temps de prendre des décisions cruciales pour l'avenir du parc Jarry.

Ont participé à la rédaction de ce mémoire:

Benoît Lefebvre, Marielle Gaudreault, Marc Langlois, Sylvain Larouche, André Deschamps, Rose-Marie Goulet, Marie-Michelle Poisson, Jean Poirier, Philippe Trolliet, Brigitte St-Onge, Natasha Goodison, France Beaudoin.

Les répondants pour la Coalition pour la Protection du parc Jarry:

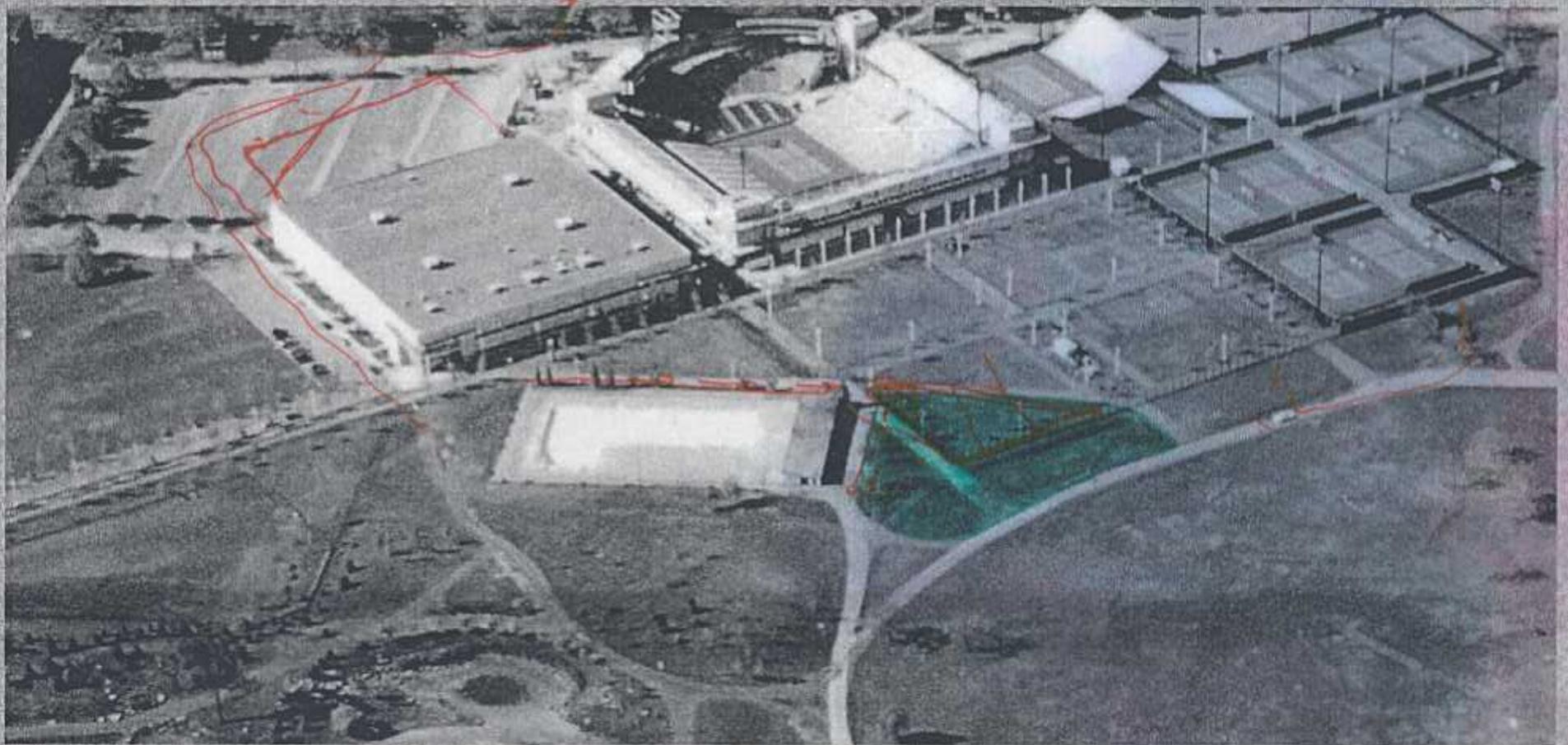
Marc Langlois, résidant de Parc-Extension
mlanglois@mlink.net

Marie-Michelle Poisson, résidante de Villeray
mmpoisson@collegeahuntsic.qc.ca

TENNIS CANADA PARC JARRY

Projet de réaménagement

Situation actuelle



Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension
Ville de Montréal



Les constructions actuelles du CTPJ ont été approuvées originellement en 1994 et 1995 par le biais de projets de construction et d'occupation selon les dispositions prévues à l'article 612 a. de la charte de l'ancienne Ville de Montréal...

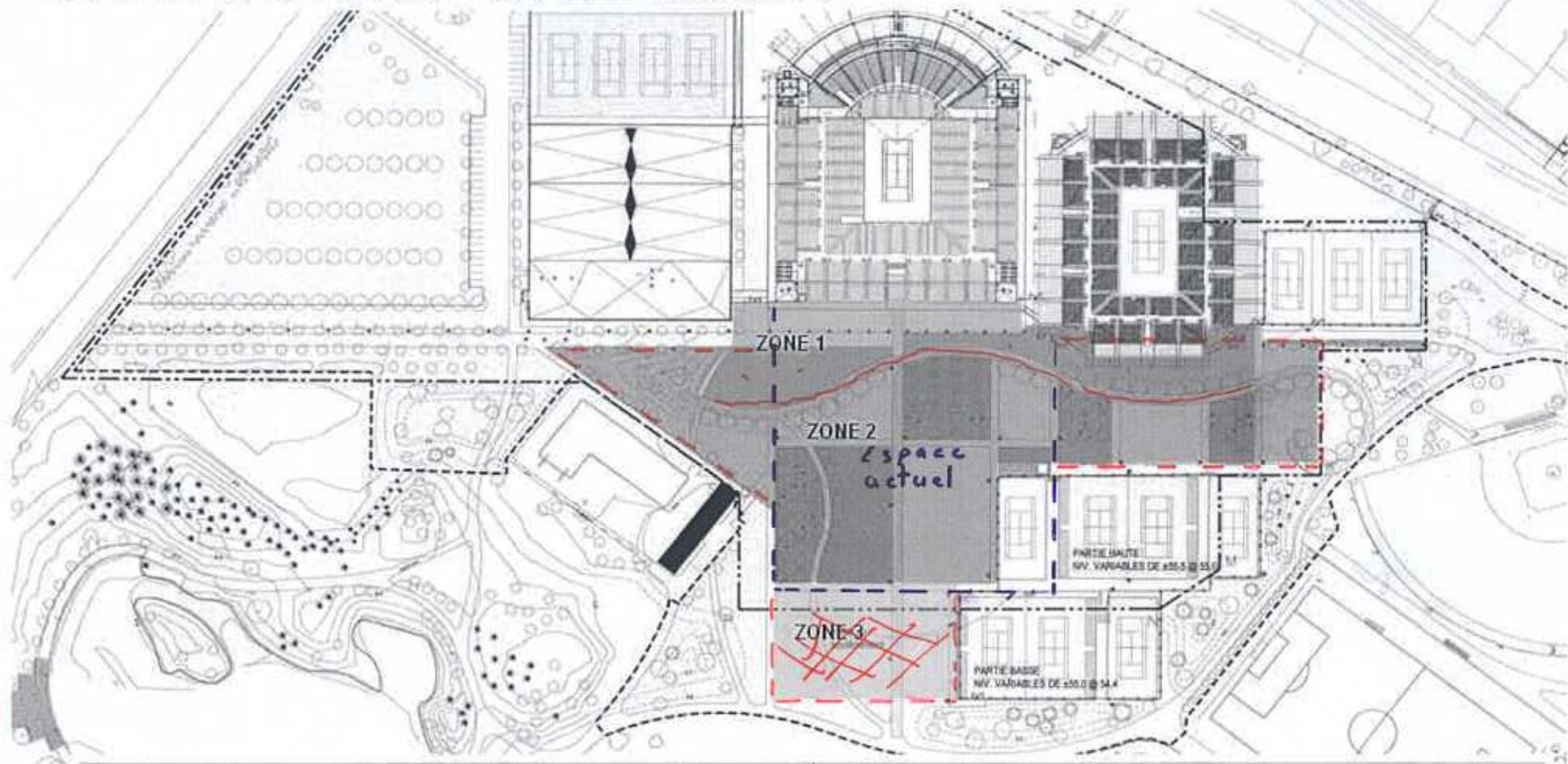


Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension
Ville de Montréal



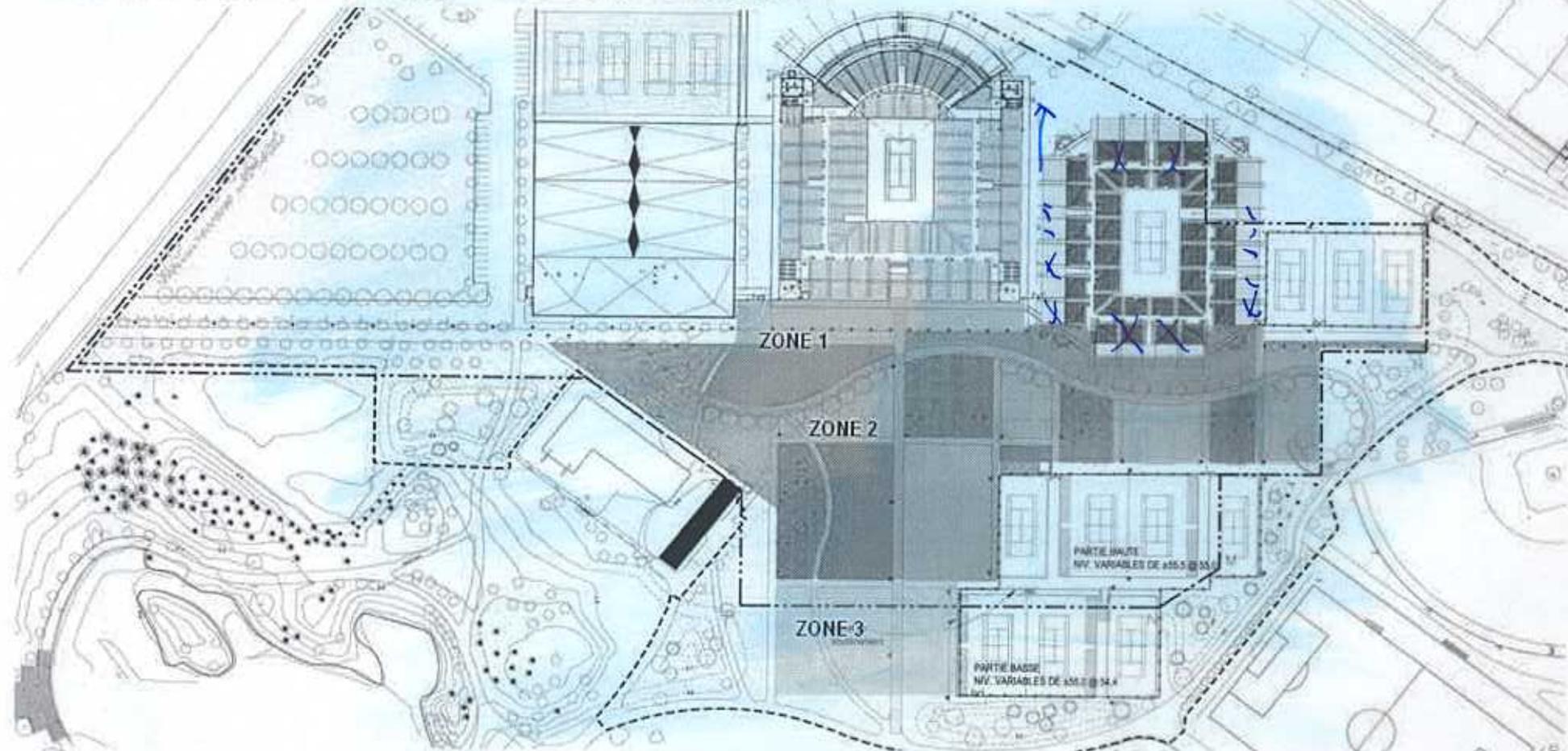
On double la superficie d'espace
promotionnel a été doublé. → limite à 1.2 ha.

SERVITUDE D'ACCÈS - CALENDRIER 2004



6

SERVITUDE D'ACCÈS - CALENDRIER 2004



	JUILLET																			A OÛT																				
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
ZONE 1	MONTAGE																			TOURNOI						DÉMONTAGE														
ZONE 2	MONTAGE																			TOURNOI						DÉMONTAGE														
ZONE 3	MONTAGE																			TOURNOI						DÉMONT.														